BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 824

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

480 119 361 RCS Rennes.
DOLOGRAPHIC.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Rue Jean Marie David, Parc d'Activités la Teillais, 35740 Pacé.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : DOLOGRAPHIC Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 26 rue Jean Marie David - 35740 PACE 480 119 361 RCS RENNES DOLOGRAPHIC (ex. H2D) Société par actions simplifiée au capital de 1 440 euros Siège social : 26 rue Jean Marie David - 35740 PACE 828 827 220 RCS RENNES AVIS DE FUSION 1. DOLOGRAPHIC et DOLOGRAPHIC (ex. H2D), sus-désignées, ont établi le 22 décembre 2022, par acte sous-seing privé à PACE, un projet de traité de fusion. 2. Aux termes de ce projet, DOLOGRAPHIC ferait apport à titre de fusion-absorption à DOLOGRAPHIC (es. H2D) de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de DOLOGRAPHIC, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de DOLOGRAPHIC devant être dévolue à DOLOGRAPHIC (ex. H2D) dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. 3. Les comptes de DOLOGRAPHIC et de DOLOGRAPHIC (ex. H2D), utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 janvier 2022, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. 4. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 31 janvier 2022, conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 et suivants du Plan comptable général. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 941 266 € et des éléments de passif pris en charge égale à 347 866 €, soit un actif net apporté égal à 593 400 €. 5. Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives de l'absence d'opposition des créanciers, de l'autorisation par les banques de la DOLOGRAPHIC avec lesquelles il existe des prêts en cours ou qui sont bénéficiaires de garanties publiées. La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des sociétés absorbée et absorbante, signé par leurs représentants légaux, constatant la réalisation des conditions suspensives (ou le cas échéant leur abandon), et la réalisation définitive de la fusion. 7. La fusion prendra juridiquement effet à

l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. DOLOGRAPHIC serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et DOLOGRAPHIC (ex. H2D) sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de DOLOGRAPHIC, à la date de réalisation définitive de la fusion. 8. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Rennes au nom de DOLOGRAPHIC et DOLOGRAPHIC (ex. H2D) le 22 décembre 2022. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis Le Président de DOLOGRAPHIC Le Président de DOLOGRAPHIC (ex. H2D).

